

Arrêté du 24 mai 2012 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

24/05/2012

Cet arrêté vient préciser le nom des associations et unions d'associations ayant obtenu un agrément au niveau national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, pour une période de cinq ans.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025955989&dateTexte=&categorieLien=id>

Source : JORF n°0128 du 3 juin 2012